



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.81
4 janvier 1990

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 81e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 15 décembre 1989, à 10 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)
Puis : M. SALLAH (Gambie)
(Vice-Président)

Application de la résolution 43/62 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) : Rapport de la Première Commission [49]

Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales : Rapport de la Première Commission [50]

/...

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau : Rapport de la Première Commission [51]

Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires : Rapport de la Première Commission [52]

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient : Rapport de la Première Commission [53]

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud : Rapport de la Première Commission [54]

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination : Rapport de la Première Commission [55]

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires : Rapport de la Première Commission [56]

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires : Rapport de la Première Commission [57]

Prévention d'une course aux armements dans l'espace : Rapport de la Première Commission [58]

Application de la déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique [59] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : Rapport de la Première Commission [60]

Réduction des budgets militaires : Rapport de la Première Commission [61]

Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) : Rapport de la Première Commission [62]

Désarmement général et complet [63] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Amendements

Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [64] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale : Rapport de la Première Commission [65]

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : Rapport de la Première Commission [66]

Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [67] :

- a) Rapport de la Première Commission
- b) Rapport de la Cinquième Commission

Armement nucléaire d'Israël : Rapport de la Première Commission [68]

Respect des accords de limitation des armements et de désarmement : Rapport de la Première Commission [69]

Education et information en matière de désarmement : Rapport de la Première Commission [151]

Question de l'Antarctique : Rapport de la Première Commission [70]

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée : Rapport de la Première Commission [71]

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale : Rapport de la Première Commission [72]

Approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies : Rapport de la Première Commission [73]

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR 49 A 69, 151 ET 70 A 73

APPLICATION DE LA RESOLUTION 43/62 DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL I AU TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE (TRAITE DE TLATELOLCO) : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/771)

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS NUCLEAIRES EXPERIMENTALES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/772)

AMENDEMENT DU TRAITE INTERDISANT LES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES DANS L'ATMOSPHERE, DANS L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE ET SOUS L'EAU : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/773)

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/774)

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES DANS LA REGION DU MOYEN-ORIENT : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/775)

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTEE D'ARMES NUCLEAIRES EN ASIE DU SUD : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/776)

CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/777)

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE D'ARMES NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/778)

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI OU LA MENACE D'ARMES NUCLEAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/779)

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/780)

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE :

a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/781)

b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/44/810)

INTERDICTION DE METTRE AU POINT ET DE FABRIQUER DE NOUVEAUX TYPES ET SYSTEMES D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/782)

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/783)

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/784)

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET :

a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/785)

b) AMENDEMENTS (A/44/L.59)

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/786)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/44/810)

LES PROGRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET LEURS INCIDENCES SUR LA SECURITE INTERNATIONALE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/787)

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/788)

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX :

- a) RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/789)
- b) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/44/869)

ARMEMENT NUCLEAIRE D'ISRAEL : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/790)

RESPECT DES ACCORDS DE LIMITATION DES ARMEMENTS ET DE DESARMEMENT : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/791)

EDUCATION ET INFORMATION EN MATIERE DE DESARMEMENT : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/792)

QUESTION DE L'ANTARCTIQUE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/819)

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/820)

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/821)

APPROCHE GLOBALE DU RENFORCEMENT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES CONFORMEMENT A LA CHARTE DES NATIONS UNIES : RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/44/822)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de prendre des décisions sur les recommandations figurant dans les rapports de la Première Commission, j'informe les représentants que notre manière de procéder sera identique à celle de la Première Commission. Cela signifie que lorsqu'on a eu recours à des votes enregistrés, par appel nominal ou séparé, à la Première Commission, nous agirons de même ici. Nous adopterons sans vote les recommandations adoptées sans vote à la Première Commission à moins que des délégations aient déjà informé le Secrétariat qu'elle souhaitaient une procédure différente.

Je donne la parole au Rapporteur de la Première Commission, M. Dimitris Platis, de Grèce, qui va présenter, en une seule intervention, les rapports de la Première Commission sur les points 49 à 69, 151 et 70 à 73 de l'ordre du jour.

M. PLATIS (Grèce) Rapporteur de la Première Commission (interprétation de l'anglais) : Puisque c'est la première fois que j'ai la possibilité de prendre la parole à l'Assemblée, je voudrais, au nom de la Première Commission, vous rendre un hommage personnel chaleureux, Monsieur le Président, et exprimer toute notre reconnaissance pour la manière avisée avec laquelle vous avez mené à bien les travaux de cette assemblée.

Conformément à la pratique établie, la Première Commission a examiné les points qui lui avaient été octroyés en trois grandes phases, c'est-à-dire les questions de désarmement, la question de l'Antarctique et la paix et la sécurité internationales.

Vingt-six points de l'ordre du jour ont été renvoyés à la Commission à la session actuelle. Les points de l'ordre du jour 49 à 69 et le point 151 ont traité du désarmement; le point 70 de l'ordre du jour a traité de la question de l'Antarctique; et les points 71 à 73 de l'ordre du jour, de la sécurité internationale. Les rapports sont maintenant présentés à l'Assemblée générale dans les documents suivants : A/44/771 à A/44/792 sur les questions de désarmement, A/44/819 sur la question de l'Antarctique et A/44/820 à A/44/822 sur les questions de sécurité internationale.

Je veux maintenant parler des questions de désarmement.

Le 17 novembre, la Première Commission terminait ses travaux sur l'ensemble des 22 points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et adoptait 57 projets de résolution et deux projets de décision dont 22 ont été adoptés sans vote.

La Commission a consacré 27 réunions au débat général et à un échange de vues sur toutes les questions de désarmement pendant plus de deux semaines, du 17 octobre au 2 novembre. Ensuite, la Commission a réservé deux semaines pour examiner et prendre une décision sur les projets de résolution présentés sur les questions du désarmement, y compris des consultations officieuses entre les délégations.

Au cours du débat général, les 98 délégations qui ont exprimé leurs vues, se sont félicitées de l'amélioration positive continue dans les relations Est-Ouest et ont exprimé l'espoir que le rapprochement entre les pays et les alliances militaires toucherait bientôt toutes les régions qui souffrent toujours de tensions et de conflits.

M. Platis

Le fait même qu'un plus petit nombre de délégations ait pris la parole par rapport à l'an dernier ne peut pas seulement être attribué au désir des délégations de contribuer à la rationalisation des travaux de la Commission, mais peut également être interprété comme une autre phase d'une amélioration de l'atmosphère dans une commission décidée à éviter les polémiques et à consacrer sa session à des consultations détaillées et à la recherche de compromis sur une base orientée vers l'action.

Un esprit évident de coopération a prévalu dans l'ensemble des réunions de cette année, plus particulièrement entre l'Est et l'Ouest. La rédaction et les amendements d'un bon nombre de projets de résolution pourraient refléter, d'une certaine manière, le rapprochement politique entre les deux grandes alliances militaires et les progrès réalisés dans les négociations bilatérales entre les deux superpuissances.

En outre, la large gamme de questions reflétées dans les 22 points de l'ordre du jour sur le désarmement que la Première Commission a examinées et sur lesquelles elle a pris une décision, prouve que même si nous recevons fréquemment des nouvelles sur les questions bilatérales, la sécurité mondiale doit être complétée par des solutions discutées et concertées au niveau de la communauté internationale dans son ensemble au niveau multilatéral.

Ceci étant, la Commission, consciente du climat politique différent qui prévaut aux niveaux bilatéral et du désarmement régional, a essayé de trouver un moyen de s'adapter aux nouvelles réalités politiques. On en a trouvé une preuve dans le temps passé en consultations à tous les niveaux de la session dû à une volonté de réduire le nombre de projets de résolution mis à l'examen, 63 par rapport à 74 l'année dernière, et aussi, dans une certaine mesure, à la nécessité pour certains de réévaluer leurs positions. A cet égard, je ferai simplement remarquer qu'il y a eu 35 révisions qui ont été négociées assez tardivement au cours de la session.

Comme pour les années précédentes, un bon nombre de projets de résolution traitaient des divers aspects nucléaires du désarmement, tels que la prévention de la guerre nucléaire, un gel des armes nucléaires, des assurances de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, les zones exemptes d'armes nucléaires et l'amendement au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Pourtant, malgré 20 textes

M. Platis

démontrant l'importance continue de ces questions, d'autres questions telles que le désarmement classique, le désarmement régional, les incidences de la science et de la technique pour la sécurité, le désarmement naval, les transferts d'armes et les transformations témoignent de la préoccupation ressentie par les Etats membres.

Au cours de la session actuelle, le désarmement nucléaire a continué de préoccuper la vaste majorité des Etats Membres. Toutefois, il est bien clair que le désarmement classique revêt une importance particulière depuis quelques années, ce qui est essentiellement dû au fait qu'un exemple européen fructueux a été fixé dans le cadre du processus de suivi et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Sur la toile de fond de la Conférence de Paris, l'intensification des travaux de la Conférence du désarmement, la Conférence gouvernements-industrie de Canberra et, plus récemment, les discussions soviéto-américaines, la question des armes chimiques a reçu beaucoup d'attention et, cette année, nous avons pu adopter trois résolutions concernant cette question sans vote. A cet égard, je voudrais rappeler que la Commission a organisé une réunion officieuse consacrée à donner aux délégations intéressées une explication approfondie de l'état actuel des négociations sur la Convention interdisant les armes chimiques.

La question de l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation du continent africain a continué cette année, à cause de l'acquisition par l'Afrique du Sud de la capacité nucléaire, de préoccuper l'ensemble de la communauté internationale.

Grâce à des efforts concertés, la Commission cette année a fait une contribution modeste au processus progressif et croissant d'établissement de consensus, non seulement en préservant le consensus sur des questions qui avaient déjà fait l'objet d'un accord, mais également en exerçant une certaine modération en ne poussant pas le désaccord jusqu'au point de rupture.

Passant maintenant à la deuxième catégorie des travaux de la Première Commission, je voudrais attirer votre attention sur le rapport de la Première Commission sur le point 70 de l'ordre du jour intitulé "Question de l'Antarctique" (A/44/819).

La Commission a consacré six réunions, deux de plus que l'an dernier, au débat général et à un échange de vues sur cette question, du 20 au 22 novembre 1989. Vingt-quatre délégations participaient au débat. Il n'a toutefois pas été possible

M. Platis

d'atteindre un consensus malgré les efforts considérables déployés par les Etats Membres.

Deux projets de résolution ont été adoptés par un vote par appel nominal, au cours duquel les parties au Traité de l'Antarctique ont indiqué qu'elles ne participeraient pas au vote, comme cela est mentionné dans le rapport de la Commission.

Pour ce qui est du projet de résolution A, l'Assemblée générale, entre autres, se préoccupe de la participation continue du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud aux réunions des parties consultatives du Traité de l'Antarctique et demande une fois de plus à ces parties de prendre des mesures urgentes pour exclure l'Afrique du Sud de leurs réunions.

Conformément au projet de résolution B, l'Assemblée relancerait un appel aux parties consultatives au Traité de l'Antarctique afin qu'elles invitent le Secrétaire général ou son représentant à toutes leurs réunions. Ce projet de résolution exprime également la conviction que l'établissement, par des négociations avec la pleine participation de la communauté internationale, de l'Antarctique comme réserve naturelle ou parc national, pourrait assurer sa protection et la conservation de son environnement. On demande également au Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée à sa quarante-cinquième session.

M. Platis

La troisième catégorie des travaux de la Commission traite des rapports sur les questions de paix et de sécurité internationales, points 71 (A/44/820), 72 (A/44/821) et 73 (A/44/822) de l'ordre du jour. La Commission a examiné ces points conjointement de la 47e à la 52e séance inclusivement, entre le 27 et le 30 novembre 1989.

Sur le point 71, "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée", un projet de résolution a été adopté par consensus dans lequel tous les Etats sont instamment priés de coopérer avec les Etats de la Méditerranée dans les efforts futurs nécessaires pour réduire la tension et promouvoir la paix, la sécurité et la coopération dans la région, conformément aux buts et principes de la Charte et aux dispositions de la Déclaration sur les principes de droit international concernant les relations amicales et la coopération entre Etats. A cet égard, le Secrétaire général est invité, entre autres, à accorder toute son attention à la question de la paix, de la sécurité et de la coopération dans la région et, le cas échéant, d'accorder conseil et assistance. Il est également prié de faire rapport à l'Assemblée à sa prochaine session.

Plusieurs délégations ont parlé sur le point 72, "Réexamen de la mise en oeuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale". A cet égard, la Commission a adopté un projet de résolution qui, entre autres, prend note avec satisfaction du fait que les conflits et les hostilités laissent place aux négociations, à la compréhension et à la coopération dans un bon nombre de cas. Tous les Etats, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, sont priés instamment de prendre des mesures immédiates visant à promouvoir et à utiliser efficacement la notion de sécurité telle qu'elle est mentionnée dans la Charte. Le Secrétaire général est également prié de présenter un rapport incluant les vues des Etats Membres sur la Déclaration à la quarante-cinquième session de l'Assemblée.

Pour ce qui est du point 73, "Approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies", aucune décision n'a été prise par la Commission.

Avant de conclure mes travaux de rapporteur de la Première Commission, je voudrais remercier tous les responsables de cette présentation à l'Assemblée générale. Les qualités de diplomate et la compétence de l'Ambassadeur Taylhardat, Président de la Commission, ont créé une atmosphère de dialogue, de travail et de coopération remarquable à la Commission, qui a donc ainsi pu achever avec succès

M. Platis

ses travaux dans le temps qui lui a été imparti. En tant que rapporteur, j'ai beaucoup apprécié sa coopération dans mes travaux.

Je voudrais également rendre hommage aux deux Vice-Présidents de la Commission, mes bons amis M. Fahmy et M. Mashhadi, qui ont assumé avec beaucoup d'efficacité les responsabilités de la présidence chaque fois qu'ils ont dû remplacer le Président.

Je voudrais également remercier les membres du Secrétariat pour la manière avisée avec laquelle ils ont contribué au succès des travaux de la Commission. Je remercie tout particulièrement le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Yasushi Akashi, et M. Vasiliy Safronchuk, Secrétaire général adjoint aux affaires du Conseil de sécurité et aux affaires politiques.

La liste des personnes que je voudrais remercier serait incomplète si je ne mentionnais pas le Secrétaire de la Première Commission, M. Sohrab Kheradi, et ses collaborateurs pour leur précieuse contribution. La compétence de M. Kheradi, son haut niveau de connaissance et sa vaste expérience ont beaucoup contribué au succès et à l'opportunité des travaux de la Commission.

Servir les Etats Membres en tant que rapporteur de cette commission importante a été pour mon pays et moi-même un grand honneur.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : S'il n'y a pas de proposition aux termes de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Première Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les interventions seront donc limitées à des explications de vote.

Les positions des délégations portant sur les différentes recommandations de la Première Commission ont été présentées à la Commission et sont reflétées dans les procès-verbaux pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale,

"Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission."

Le Président

Je rappelle également aux délégations que conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur siège.

Nous passons d'abord au rapport de la Première Commission (A/44/771) sur le point 49 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la résolution 43/62 de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel I au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)".

J'invite les membres à porter leur attention sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Argentine, Cuba, France.

Par 147 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 44/104).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons terminé l'examen du point 49 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/44/772) sur le point 50 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Chine, Espagne, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Turquie.

Par 136 voix contre 3, avec 13 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 44/105).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons terminé l'examen du point 50 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/44/773) sur le point 51 de l'ordre du jour, intitulé "Amendement du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Suède, Turquie.

Par 127 voix contre 2, avec 22 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 44/106).

M. STEFANINI (France) : La délégation française n'a pas participé au vote sur le projet de résolution figurant dans le document A/44/773 et souhaite que cette non-participation soit inscrite au compte rendu pour les raisons qu'elle a exposées en Première Commission.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 51 de l'ordre du jour.

Le Président

Nous passons au rapport de la Première Commission (A/44/774) au titre du point 52 de l'ordre du jour, intitulé "Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires : rapport de la Conférence du désarmement".

L'Assemblée va prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France.

S'abstiennent : Argentine, Brésil, Chine, Inde, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 145 voix contre 2, avec 6 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 44/107).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 52 de l'ordre du jour.

Nous passons au rapport de la Première Commission (A/44/775) au titre du point 53 de l'ordre du jour, intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient". L'Assemblée va prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Première Commission a adopté le projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/108).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 53 de l'ordre du jour.

Nous passons au rapport de la Première Commission (A/44/776) au titre du point 54 de l'ordre du jour, intitulé "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud".

L'Assemblée va prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Albanie, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis,

Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Bhoutan, Inde, Maurice.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Autriche, Brésil, Bulgarie, Chypre, Cuba, Danemark, Ethiopie, France, Indonésie, Islande, Luxembourg, Madagascar, Mongolie, Myanmar, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Seychelles, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie.

Par 116 voix contre 3, avec 32 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 44/109).*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 54 de l'ordre du jour.

L'Assemblée examinera maintenant le rapport de la Première Commission (A/44/777) au titre du point 55 de l'ordre du jour, intitulé "Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination".

Au paragraphe 7 de ce rapport la Première Commission recommande l'adoption d'un projet de décision. La Commission a adopté ce projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ainsi s'achève l'examen du point 55 de l'ordre du jour.

Nous passons au rapport de la Première Commission (A/44/778) au titre du point 56 de l'ordre du jour, intitulé "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires".

* La délégation du Nicaragua a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Le Président

Je prie les membres de se pencher sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Argentine, Belgique, Brésil, Chili, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie, Uruguay.

Par 131 voix contre zéro, avec 21 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 44/110).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons achevé l'examen du point 56 de l'ordre du jour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant passer au rapport de la Première Commission relatif au point 57 de l'ordre du jour, intitulé "Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires" (A/44/779).

J'invite l'Assemblée générale à prendre une décision à propos du projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 du rapport (A/44/779).

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Brésil, Etats-Unis d'Amérique, Inde.

Par 151 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 44/111).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons terminé notre examen du point 57 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale va maintenant examiner le rapport de la Première Commission relatif au point 58 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace" (A/44/780).

L'Assemblée générale va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 13 du rapport (A/44/780).

Un vote enregistré séparé a été demandé sur les onzième et dix-huitième paragraphes du préambule et sur les paragraphes 1, 3 et 8 du projet de résolution qui figurent au paragraphe 13 du rapport de la Première Commission. S'il n'y a pas d'objection, je mettrai d'abord aux voix ces paragraphes.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets donc aux voix le onzième paragraphe du préambule du projet de résolution.

Un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne,

République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Espagne, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 139 voix contre une, avec 13 abstentions, le onzième paragraphe du préambule est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets maintenant aux voix le dix-huitième paragraphe du préambule du projet de résolution.

Un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis,

Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Espagne, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 137 voix contre une, avec 13 abstentions, le dix-huitième paragraphe du préambule est adopté.*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 1 du projet de résolution. Un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles,

* La délégation du Sénégal a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle avait eu l'intention de voter pour.

Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Espagne, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 136 voix contre une, avec 13 abstentions, le paragraphe 1 du projet de résolution est adopté.*

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 3 du projet de résolution. Un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles,

* La délégation de l'Ouganda a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle avait eu l'intention de voter pour.

Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Espagne, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 139 voix contre une, avec 13 abstentions, le paragraphe 3 du projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 8 du projet de résolution. Un vote enregistré séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Espagne, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 139 voix contre une, avec 13 abstentions, le paragraphe 8 du projet de résolution est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets aux voix le projet de résolution dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

Par 153 voix contre une, le projet de résolution dans son ensemble est adopté (résolution 44/112).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée vient d'achever l'examen du point 58 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/44/781) au titre du point 59 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique".

Le Président

L'Assemblée va se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport.

Le projet de résolution A s'intitule "Application de la Déclaration". Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution figure dans le document A/44/810.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 147 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 44/113 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets aux voix maintenant le projet de résolution B, qui s'intitule "Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Espagne, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal.

Par 137 voix contre 4, avec 10 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 44/113 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'achever l'examen du point 59 de l'ordre du jour.

Le Président

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/44/782) au titre du point 60 de l'ordre du jour, qui s'intitule "Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive".

Aucune proposition n'a été proposée pour examen par la Première Commission au titre du point 60 de l'ordre du jour.

Nous venons donc d'achever l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/44/783) au titre du point 61 de l'ordre du jour, qui s'intitule "Réduction des budgets militaires".

L'Assemblée va se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 10 de son rapport.

Je vais mettre aux voix le projet de résolution A, qui s'intitule "Réduction des budgets militaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Kampuchea démocratique, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Algérie, Arabie saoudite, Brésil, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, Inde, Iraq, Islande, Israël, Japon, Jordanie, Norvège, République arabe syrienne, Somalie, Tunisie, Turquie, Yémen.

Par 116 voix contre 10, avec 19 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 44/114 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution B, qui s'intitule "Budgets militaires".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Dominique, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Kenya, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Inde, Iraq, Jordanie, République arabe syrienne, Somalie, Tunisie, Yémen, Zambie.

Par 127 voix contre zéro, avec 15 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 44/114 B).

Nous venons ainsi d'achever l'examen du point 61 de l'ordre du jour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/44/784) au titre du point 62 de l'ordre du jour, intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)".

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les trois projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 16 de son rapport.

Le projet de résolution A est intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)". La Première Commission a adopté le projet de résolution A sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 44/115 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution B est intitulé "Armes chimiques et bactériologiques (biologiques) : Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 et à appuyer la conclusion d'une convention sur les armes chimiques". Il a également été adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 44/115 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution C, intitulé "Application des recommandations de la deuxième Conférence des parties chargées de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction".

La Commission a adopté le projet de résolution C sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 44/115 C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons achevé notre examen du point 62 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/44/785) sur le point 63 de l'ordre du jour, intitulé "Désarmement général et complet".

Relativement à l'une des recommandations figurant dans le paragraphe 65 de ce rapport, projet de résolution N, l'Assemblée est également saisie d'un certain nombre d'amendements qui figurent dans le document A/44/L.59.

Je donne la parole à la représentante de la Colombie qui souhaite présenter les amendements au projet de résolution N figurant dans le document A/44/L.59.

Mme URIBE de LOZANO (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : La délégation de la Colombie souhaite attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/44/L.59, en date du 12 décembre 1989. Ce document est l'aboutissement d'efforts concertés qui ont conduit à un texte amendé du projet de résolution A/C.1/44/L.37, intitulé "Transferts internationaux d'armes", adopté par la Première Commission à sa 38e séance, le 16 novembre.

Les auteurs, conscients de l'importance de réaliser un consensus sur les questions relatives au désarmement et de l'esprit de compromis dont ont fait preuve les délégations qui se sont abstenues lors du vote sur ce projet de résolution à la Première Commission, souhaitent saisir l'Assemblée pour examen des amendements suivants au projet de résolution A/C.1/44/L.37, qui figure dans le document A/44/L.59, que je viens de mentionner.

Dans le premier alinéa du préambule, le mot "Rappelant" serait remplacé par "Prenant note de". Les deuxième, troisième et quatrième alinéas du préambule seraient supprimés. Au cinquième alinéa du préambule, les mots "Se félicitant également des" seraient remplacés par "Notant les". Au septième alinéa, les mots "Gardant à l'esprit" seraient remplacés par "Notant également". Au paragraphe 1 du dispositif, les mots "Prie instamment ... de" seraient remplacés par "Invite ... à".

Ces amendements ont été apportés par les auteurs en tant que concession aux délégations qui souhaitaient appuyer le projet de résolution et se joindre au consensus. Malheureusement, ce matin, une délégation a demandé un vote enregistré.

Nous aimerions saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont déployé tant d'efforts pour concilier les vues des diverses délégations qui avaient exprimé des réserves sur le projet de résolution A/C.1/44/L.37 mais qui étaient néanmoins disposées, sinon à se joindre au consensus, du moins à accorder un appui d'ensemble au projet de résolution, tel qu'amendé. Même si un vote enregistré a été demandé, je voudrais demander à la délégation concernée de reconsidérer sa demande si elle attache au consensus la même importance que nous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : En ce qui concerne les amendements qui viennent d'être présentés par la représentante de la Colombie, je tiens à attirer l'attention des représentants sur le fait que l'Assemblée examinera lesdits amendements, qui figurent dans le document A/44/L.59, en temps opportun lors de l'examen du projet de résolution N.

Le Président

L'Assemblée est donc saisie de 21 projets de résolution et, dans le cas du projet de résolution N, des amendements qui figurent dans le document A/44/L.59. Je vais soumettre à l'Assemblée les recommandations de la Première Commission une par une. Les représentants auront l'occasion d'expliquer leur vote après qu'elles auront toutes été mises aux voix.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les 21 projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 65 de son rapport (A/44/785).

Le projet de résolution A est intitulé "Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'usage des armes radiologiques".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Suède, Uruguay, Venezuela.

Par 124 voix contre 2, avec 26 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 44/116 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution B est intitulé "Négociations bilatérales sur les armes nucléaires". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gambie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malawi, Malte, Maroc, Maurice, Mongolie, Myanmar, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Suède, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Viet Nam, Zaïre.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Bangladesh, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Burundi, Cameroun, Chypre, Congo, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Par 91 voix contre zéro, avec 61 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 44/116 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution C, intitulé "Désarmement classique".

Le Président

La Première Commission a adopté le projet de résolution C sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 44/116 C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution D est intitulé "Désarmement nucléaire".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution D est adopté (résolution 44/116 D)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution E est intitulé "Informations objectives sur les questions militaires". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kampuchea démocratique, Kenya, Lesotho, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Algérie, Bahreïn, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Inde, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Qatar, Somalie, Tunisie, Zambie.

Par 132 voix contre zéro, avec 13 abstentions, le projet de résolution E est adopté (résolution 44/116 E).

M. AL-ZADGALY (Oman) (interprétation de l'anglais) : J'entendais ne pas participer au vote sur le projet de résolution E.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution F, intitulé "Désarmement classique".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution F est adopté (résolution 44/116 F)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution G, intitulé "Application des résolutions de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Malte, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie.

Par 129 voix contre une, avec 25 abstentions, le projet de résolution G est adopté (résolution 44/116 G).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution H est intitulé "Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : France.

S'abstiennent : Argentine, Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 147 voix contre une, avec 6 abstentions, le projet de résolution H est adopté (résolution 44/116 H).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution I est intitulé "Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique en Europe". Ce projet de résolution a été adopté par la Première Commission sans avoir été mis aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite l'adopter?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 44/116 I)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution J est intitulé "Conversion des ressources militaires". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis,

Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique.

Par 153 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution J est adopté (résolution 44/116 J).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution K est intitulé "Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 134 voix contre zéro, avec 18 abstentions, le projet de résolution K est adopté (résolution 44/116 K).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution L est intitulé "Relation entre le désarmement et le développement".

La Première Commission a adopté le projet de résolution L sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite procéder de même?

Le projet de résolution L est adopté (résolution 44/116 L).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution M est intitulé "Armements navals et désarmement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

Par 154 voix contre une, le projet de résolution M est adopté (résolution 44/116 M).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution N est intitulé "Transferts internationaux d'armes". A ce sujet, l'Assemblée est saisie du document A/44/L/59, qui contient des amendements au projet de résolution N.

Le représentant de la Colombie a demandé que tous ces amendements soient mis aux voix ensemble. Je mets donc tout d'abord aux voix, dans leur ensemble, les amendements au projet de résolution N. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Botswana, Ouganda, Pakistan, Zambie, Zimbabwe.

Par 141 voix contre zéro, avec 6 abstentions, les amendements, dans leur ensemble, sont adoptés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution N, dans son ensemble, ainsi modifié. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Afghanistan, Angola, Botswana, Ethiopie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Ouganda, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

Par 143 voix contre zéro, avec 12 abstentions, le projet de résolution N, dans son ensemble, ainsi modifié, est adopté (résolution 44/116 N).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution O est intitulé "Conférence des parties chargée de l'examen du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol". La Première Commission a adopté le projet de résolution O sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale entend faire de même?

Le projet de résolution O est adopté (résolution 44/116 O)

M. STEFANINI (France) : Ma délégation souhaiterait simplement qu'il soit indiqué dans le procès-verbal qu'elle n'a pas participé au consensus.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution P est intitulé "Conceptions et politiques de sécurité axées sur la défense". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 131 voix contre zéro, avec 19 abstentions, le projet de résolution P est adopté (résolution 44/116 P)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution Q est intitulé "Examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement : rapport de la Commission du désarmement". La Première Commission a adopté le projet de résolution Q sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite procéder de même?

Le projet de résolution Q est adopté (résolution 44/116 Q).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution R est intitulé "Interdiction de déverser des déchets radioactifs". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique

d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, France, Italie.

Par 150 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution R est adopté (résolution 44/116 R)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution S s'intitule "Désarmement classique à l'échelon régional". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Jamaïque, Kampuchea démocratique, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Afghanistan, Allemagne, République fédérale d', Angola, Bahreïn, Belgique, Botswana, Canada, Cuba, Emirats arabes unis, Ethiopie, France, Inde, Iraq, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Luxembourg, Mozambique, Ouganda, Pays-Bas, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

Par 119 voix contre une, avec 31 abstentions, le projet de résolution S est adopté (résolution 44/116 S).*

* Par la suite, la délégation de la Zambie a informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution T s'intitule "Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes radiologiques".

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution T est adopté (résolution 44/116 T).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution U s'intitule "Contribution des mesures de confiance et de sécurité à la paix et à la sécurité internationales". Il a été adopté par la Première Commission sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution U est adopté (résolution 44/116 U).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur position sur les projets de résolution qui viennent d'être adoptés.

M. BOS-BEERNINK (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Une fois de plus, il a été demandé à la Première Commission de se prononcer sur une question qui, nous en sommes convaincus, n'est pas de sa compétence. Nous regrettons que les efforts faits pour transmettre la question à la Deuxième Commission n'aient pas pu aboutir. La résolution en question - résolution R - condamne toutes les activités de déversement, bien que cela enfreigne le principe de souveraineté des Etats. Elle ignore le problème de la responsabilité des Etats ou des entreprises privées. Elle ignore le caractère hostile des intentions et elle prête à confusion dans la mesure où elle ne porte pas sur les questions purement économiques qui jouent un rôle en la matière.

Le projet de résolution présente la Conférence du désarmement comme l'instance qui doit envisager des moyens efficaces pour contrôler l'emploi de méthodes radiologiques de guerre. La Conférence du désarmement est bien l'instance qui convient pour traiter la question de la guerre radiologique. Il est par conséquent d'autant plus important de faire clairement la distinction entre, d'une part, le déversement de déchets industriels, qui est un problème d'environnement, et d'autre part, l'utilisation de déchets radiologiques à des fins offensives et hostiles.

Nous estimons que la question du déversement des déchets doit être traitée dans le contexte approprié et dans l'instance appropriée. Nous lançons fermement

M. Bos-Beernink (Pays-Bas)

un appel aux délégations intéressées pour qu'elles acceptent de transmettre le sujet à la Deuxième Commission où son examen approprié pourrait s'avérer beaucoup plus utile.

M. van DAELE (Belgique) : La Belgique partage la préoccupation de fond qui est à la base de la résolution consacrée au déversement de déchets radioactifs et figurant à la lettre N de notre rapport. Elle apprécie les améliorations qui ont pu y être apportées au cours de son élaboration. Il n'en reste pas moins qu'à notre avis, la résolution ne fait pas de distinction suffisante entre les déchets nucléaires et les déchets industriels en général, ni entre le transport de déchets nucléaires et leur utilisation éventuelle dans des buts agressifs.

Par ailleurs, la Belgique estime que le sujet principal de la résolution étant les déchets radioactifs, celle-ci aurait dû être examinée plutôt au sein de la Deuxième Commission.

C'est pour cet ensemble de raisons que la Belgique a décidé de s'abstenir tout en formulant l'espoir que les difficultés en question pourront être aplanies afin d'aboutir, lors de la prochaine Assemblée générale, à un consensus.

M. MAHMOOD (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais expliquer notre vote sur la résolution N, intitulée "Transferts d'armes internationaux". Le Pakistan appuie tous les efforts faits pour réduire les transferts d'armes dont l'objectif est d'empêcher partout dans le monde tout accroissement de l'arsenal militaire injustifié. Cependant, dans cette résolution, on ne cherche à isoler et à mettre en lumière qu'un seul aspect du désarmement conventionnel - à savoir, les transferts d'armes -, ce qui est contraire aux intérêts des pays qui n'ont pas eux-mêmes une capacité de fabriquer des armes qui réponde à leurs besoins en matière de défense. Le Pakistan estime que la question des transferts d'armes est entièrement liée aux capacités de production nationale. Ces deux aspects de l'armement conventionnel doivent donc être traités simultanément, de façon intégrée. Ces considérations n'étant pas dûment reflétées, ma délégation a été contrainte de s'abstenir lors du vote sur la résolution N.

M. REFAAT (Egypte) (interprétation de l'anglais) : L'Egypte a voté pour le projet de résolution intitulé "Transferts d'armes internationaux" tel qu'amendé, et saisit l'occasion pour remercier ses auteurs, notamment la délégation de Colombie.

M. Refaat (Egypte)

Les amendements apportés au texte en modifient la nature tout en en préservant l'idée qui suscite une préoccupation particulière chez ses auteurs, sans pour autant porter préjudice aux vues d'autres délégations, comme la mienne, dont la position diffère en ce sens qu'elles croient que la question des transferts d'armes est une question politique extrêmement complexe qui ne devrait pas être considérée comme une simple question de désarmement.

Notre vote pour ce projet montre notre désir de coopérer et d'examiner les questions de désarmement qui intéressent les différents membres de la communauté internationale et de remercier de ses efforts la délégation colombienne. Il ne faut cependant pas y voir l'indication d'un changement dans notre position sur la question des transferts d'armes qui nous avait amenés à nous abstenir sur la résolution 43/75 I lors de l'Assemblée générale l'année dernière et à nouveau cette année en Première Commission.

M. BENDJAMA (Algérie) : Ma délégation vient de voter en faveur du projet de résolution amendé, intitulé "Transferts d'armes internationaux", alors qu'elle s'était abstenue sur le projet initial lors du vote en Première Commission.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour rendre hommage à la délégation de la Colombie pour la disponibilité et l'ouverture dont elle a fait preuve pendant les consultations sur ce projet. Celles-ci se sont poursuivies bien après son adoption en commission et ont conduit à des amendements substantiels qui l'ont rendu acceptable pour ma délégation.

La délégation algérienne voudrait toutefois souligner que son vote positif sur ce projet ne signifie aucunement son adhésion à la résolution A/43/75 I citée au premier alinéa du préambule et sur laquelle elle s'était abstenue lors de la quarante-troisième session de notre assemblée générale.

M. DA COSTA E SILVA (Brésil) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation a voté pour le projet de résolution N contenu dans le rapport de la Première Commission (A/44/785), tel qu'amendé dans le document A/44/L.59. Ma délégation s'associe aux délégations qui ont remercié la Colombie et les auteurs du projet pour leurs efforts afin d'arriver à un texte susceptible de réunir le consensus.

Toutefois, cela ne signifie pas que ma délégation ait changé le moins du monde d'opinion à l'égard du contenu de la résolution 43/75 I, sur laquelle nous nous sommes abstenus, ou du contenu du projet de résolution A/C.1/44/L.37, sur lequel nous nous sommes également abstenus à la Première Commission.

M. RIVERO ROSARIO (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation a voté pour le projet de résolution A/C.1/44/L.37 à la Première Commission. C'est le texte qui apparaît en tant que projet de résolution N dans le document A/44/785, amendé dans le document A/44/L.59. Nous avons voté pour ce projet aujourd'hui afin d'appuyer les efforts de ses auteurs et d'indiquer que son libellé ne présente pas le moindre problème pour nous.

Toutefois, cela ne veut pas dire que ma délégation ait changé d'avis sur le fond de la question, avis qu'elle a exprimé à la Première Commission pendant l'année écoulée.

M. AL-ALFI (Yémen démocratique) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation tient à dire que son vote sur le projet de résolution N, contenu dans le document A/44/785, ne doit en aucune façon être interprété comme une modification quelconque de notre position à l'égard de la résolution 43/75 I de l'Assemblée générale. C'est cette opinion qui a dicté notre abstention sur le texte de fond à cet égard.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 63 de l'ordre du jour.

Nous en venons maintenant au rapport de la Première Commission (A/44/786) relatif au point 64 de l'ordre du jour intitulé "Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale".

L'Assemblée va se prononcer sur les six projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 21 de son rapport. Une fois tous les votes achevés, les représentants auront l'occasion d'expliquer leur vote.

Nous commençons par le projet de résolution A, intitulé "Campagne mondiale pour le désarmement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Vote pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 144 voix contre zéro, avec 10 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 44/117 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution B est intitulé "Désarmement régional". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution B est adopté (résolution 44/117 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution C est intitulé "Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Grèce, Irlande, Israël, Japon.

Par 134 voix contre 17, avec 4 abstentions, le projet de résolution C est adopté (résolution 44/117 C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution D est intitulé "Gel des armements nucléaires". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Chine, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Islande.

Par 136 voix contre 13, avec 5 abstentions, le projet de résolution D est adopté (résolution 44/117 D).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution E est intitulé "Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement". Ce projet de résolution a été adopté sans vote à la Première Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution E est adopté (résolution 44/117 E).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution F est intitulé "Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et en Asie et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes". Le rapport de la Cinquième Commission faisant état des incidences sur le budget programmes du projet de résolution F fait l'objet du document A/44/810. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 153 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution F est adopté (résolution 44/117 F).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen du point 64 de l'ordre du jour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Première Commission relatif au point 65 de l'ordre du jour, "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale" (A/44/787).

L'Assemblée va prendre une décision sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 12 de son rapport.

Nous allons d'abord voter sur le projet de résolution A, intitulé "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Grèce, Islande, Israël, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Turquie.

Par 137 voix contre 3, avec 14 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 44/118 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va passer au projet de résolution B, intitulé "La science et la technique au service du désarmement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique.

Par 154 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution B est adopté (résolution 44/118 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 65 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 66 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire" (A/44/788).

Je donne d'abord la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote.

M. VAN LIEROP (Vanuatu) (interprétation de l'anglais) : Le Vanuatu est fier d'être membre du Forum du Pacifique Sud. Nous sommes également fiers de notre amitié très étroite et de nos relations de travail avec les différentes nations et les peuples de la région du Pacifique Sud. Par conséquent, nous avons mûrement réfléchi au sujet de la décision à prendre sur le projet de résolution F, figurant dans le document A/44/788, intitulé "Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud".

Sur instruction du Gouvernement de la République du Vanuatu, notre délégation s'abstiendra sur le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous le ferons, toutefois, pour des raisons quelque peu différentes de celles pour lesquelles d'autres délégations pourraient s'abstenir. Nous le ferons non pas parce que nous n'appuyons pas ce que nous savons être l'objectif fondamental du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, mais parce que nous estimons que le Traité ne mentionne pas certains aspects importants de la question et ne va pas aussi loin que les propres lois et politiques nationales du Vanuatu en la matière. En conséquence, le Gouvernement est d'avis que nous ne pouvons à ce stade nous associer officiellement à des efforts qui ne sont pas tout à fait à la hauteur de notre engagement.

Le Traité, connu également comme le Traité de Rarotonga, est un effort louable des pays de notre région pour s'attaquer à l'une des questions les plus importantes touchant la région. Depuis la deuxième guerre mondiale, le Pacifique Sud a fait l'objet de plus d'essais d'armes nucléaires que toute autre région au monde. La

M. Van Lierop (Vanuatu)

région a également été confrontée à un certain nombre d'autres questions qui sont intimement liées à celle-ci.

Le Vanuatu, quant à lui, a choisi de suivre une voie strictement non nucléaire. Le Vanuatu n'est pas, n'a jamais été et ne sera fort probablement jamais une puissance nucléaire. Il s'agit là d'une mise au point très importante sur une question qui, au Vanuatu, a une vaste portée morale, juridique et sociale et ne suscite aucune controverse. Dans différentes instances internationales, nous continuons de nous élever contre l'utilisation par certains du Pacifique Sud aux fins d'essais d'armes nucléaires. Nous ne voyons pas pourquoi les terres, les eaux et l'environnement général du Pacifique Sud devraient être violés et dégradés à ce point, particulièrement lorsque le climat international actuel laisse présumer que les arsenaux seront bientôt démantelés plutôt que renforcés. Nous demandons donc encore une fois : contre qui seront utilisées les armes qui font l'objet d'essais aujourd'hui dans le Pacifique Sud? Quand seront-elles utilisées et pourquoi? Evidemment, nul ne peut fournir une réponse judicieuse. Par conséquent, nous - et nos voisins, assurément - continuerons de faire connaître nos préoccupations à ce sujet jusqu'à ce que la raison et la sagesse l'emportent et que les essais nucléaires par des tiers ne menacent plus l'avenir de ceux qui ont fait du Pacifique Sud leur patrie et qui aiment sa terre, ses eaux et ses habitants.

M. ERI (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) : La Papouasie-Nouvelle-Guinée est fermement attachée à l'idée d'une zone dénucléarisée dans le Pacifique et d'un monde dénucléarisé. Nous sommes également conscients de la nécessité de protéger notre environnement et les ressources naturelles de la région du Pacifique Sud. La ratification récente par notre gouvernement du Traité de Rarotonga et de la Convention pour la protection de l'environnement et des ressources de la région du Pacifique Sud, atteste de cet engagement. Comme l'a fait observer notre ministre des affaires étrangères dans sa déclaration au cours du débat général le 12 octobre 1989 :

"Ces traités et les dispositions sur les pêcheries et autres dispositions économiques qui sont en cours d'élaboration représentent les pierres angulaires de la protection de l'environnement dans la région du Pacifique Sud, de la gestion et du développement de ses vastes ressources marines conformément aux intérêts des communautés insulaires." (A/44/PV.30, p. 51 et 52)

M. Eri (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Le Traité de Rarotonga représente une initiative authentique et sincère de la part de tous les pays de la région du Pacifique Sud pour contribuer à la sécurité régionale et mondiale. La Papouasie-Nouvelle-Guinée regrette que certains Etats dotés d'armes nucléaires n'aient pas pris en considération les intérêts des pays du Pacifique Sud, même après des consultations intensives. Les obligations exposées dans le Traité de Rarotonga et ses Protocoles exigeant une évaluation sincère et honnête par les Etats dotés d'armes nucléaires de l'engagement que nous avons pris, la Papouasie-Nouvelle-Guinée continuera d'encourager ces pays à s'engager comme il se doit envers ces arrangements régionaux importants. Nous sommes fermement convaincus que si cet engagement ne se manifeste pas, l'objectif principal du système du Traité ne sera pas réalisé.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que la sensibilisation de la communauté internationale à l'existence du Traité de Rarotonga est primordiale. Les difficultés que ma délégation a éprouvées en ce qui concerne les projets de résolution A/C.1/44/L.42 ont été surmontées. Par conséquent, la Papouasie-Nouvelle-Guinée votera pour le projet de résolution F.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les huit projets de résolution et le projet de décision recommandés par la Première Commission aux paragraphes 27 et 28 de son rapport (A/44/788). Après que toutes les décisions auront été prises, les délégations auront à nouveau la possibilité d'expliquer leur vote.

Nous allons d'abord mettre aux voix le projet de résolution A, intitulé "Programme global de développement".

Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution A.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

Par 137 voix contre zéro, avec 17 abstentions, le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution A est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution A dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique.

Par 154 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution dans son ensemble est adopté (résolution 44/119 A).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution B est intitulé "Non-emploi des armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Chili, Colombie, Costa Rica, Grèce, Irlande, Islande, Israël.

Par 129 voix contre 17, avec 7 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 44/119 B).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution C est intitulé "Rapport de la Commission du désarmement". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée entend faire de même?

Le projet de résolution C est adopté (résolution 44/119 C).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution D est intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Canada, Danemark, Espagne, Islande, Israël, Japon, Norvège, Portugal, Turquie.

Par 138 voix contre 8, avec 9 abstentions, le projet de résolution D est adopté (résolution 44/119 D).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution E est intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire; prévention d'une guerre nucléaire".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Islande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie.

S'abstiennent : Danemark, Espagne, Islande, Israël, Japon, Norvège.

Par 138 voix contre 11, avec 6 abstentions, le projet de résolution E est adopté (résolution 44/119 E).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution F est intitulé "Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud".

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, République fédérale d', Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Vanuatu.

Par 151 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution F est adopté (résolution 44/119 F).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution G est intitulé "Semaine du désarmement". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée entend faire de même?

Le projet de résolution G est adopté (résolution 44/119 G).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le projet de résolution H est intitulé "Proclamation de la décennie commençant en 1990 comme troisième Décennie du désarmement". La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée entend faire de même?

Le projet de résolution H est adopté (résolution 44/119 H).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons au projet de décision intitulé "Coopération internationale pour le désarmement" qui figure au paragraphe 28 du rapport de la Première Commission (document A/44/788). La Première Commission a adopté ce projet de décision sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée entend faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Argentine qui souhaite expliquer son vote.

M. NIETO (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Comme la position de l'Argentine sur ce point est bien connue de tous, je ne vais pas insister là-dessus. Cependant, nous sommes d'avis qu'il convient d'attirer l'attention sur certains éléments qui, à notre avis, doivent toujours être présents à l'esprit dans l'établissement de zones dénucléarisées.

Ces zones doivent être le résultat d'accords librement consentis par tous les Etats de la région; il faut un strict respect du statut de la zone de la part de tous les Etats, en particulier des Etats dotés d'armes nucléaires; l'abstention de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires contre les Etats de la zone; la vérification de l'application des engagements contractés par toutes les parties et par les Etats dotés d'armes nucléaires, et l'accès de tous les Etats à la technique nucléaire et la possibilité de développer toutes les utilisations pacifiques de cette technique.

De par son expérience dans ce domaine, l'Argentine doute de l'efficacité de ce genre de mesures collatérales de désarmement qui ont été proposées en diverses instances; et nos doutes n'ont pas été dissipés de manière satisfaisante. C'est pour cette raison que l'Argentine s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution A/C.1/44/L.42 à la Première Commission. Néanmoins, à cette séance plénière, l'Argentine a voté pour la résolution F - qui a été adoptée - parce qu'elle ne souhaite pas entraver la reconnaissance internationale d'une initiative dans notre région qui pourrait bien réunir tous les éléments que j'ai mentionnés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons terminé notre examen du point 66 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Première Commission qui figure au document A/44/789 sur le point 67 de l'ordre du jour, intitulé "Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport.

Le rapport de la Cinquième Commission concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution figure au document A/44/869.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Grèce, Islande, Israël, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Turquie.

Par 137 voix contre 4, avec 14 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 44/120).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons terminé notre examen du point 67 de l'ordre du jour.*

Nous allons maintenant examiner le rapport de la Cinquième Commission qui figure au document (A/44/790) sur le point 68 de l'ordre du jour, intitulé "Armement nucléaire d'Israël".

* M. Sallah (Gambie), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport.

Des votes séparés ont été demandés sur les sixième et dixième alinéas du préambule et sur les paragraphes 2, 6 et 7 du dispositif de ce projet de résolution.

Comme il ne semble pas y avoir d'objection, je vais tout d'abord mettre ces alinéas aux voix.

Je vais maintenant mettre aux voix le sixième alinéa du préambule.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Islande, Israël, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent : Argentine, Australie, Bahamas, Bolivie, Brésil, Chili, Dominique, Equateur, Grèce, Grenade, Jamaïque, Japon, Malawi, Malte, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Togo, Uruguay, Venezuela.

Par 101 voix contre 20, avec 21 abstentions, le sixième alinéa du préambule est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le dixième alinéa du préambule.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Costa Rica, Danemark, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Islande, Israël, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent : Argentine, Bahamas, Barbade, Bolivie, Brésil, Chili, Dominique, Equateur, Espagne, Fidji, Grèce, Grenade, Guatemala, Honduras, Iles Salomon, Jamaïque, Japon, Lesotho, Malawi, Malte, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République centrafricaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Suriname, Togo, Turquie, Uruguay, Venezuela.

Par 84 voix contre 22, avec 33 abstentions, le dixième alinéa du préambule est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 2 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zim'abwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Islande, Israël, Italie, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent : Australie, Bahamas, Bolivie, Brésil, Chili, Dominique, El Salvador, Fidji, Grèce, Honduras, Iles Salomon, Japon, Malte, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Togo, Uruguay.

Par 102 voix contre 20, avec 22 abstentions, le paragraphe 2 du dispositif est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 6 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Comores, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana,

Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent : Bahamas, Bénin, Bolivie, Brésil, Chili, Costa Rica, Dominique, Equateur, Fidji, Grèce, Grenade, Honduras, Iles Salomon, Jamaïque, Malte, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République centrafricaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Singapour, Togo, Turquie, Uruguay, Venezuela.

Par 91 voix contre 23, avec 28 abstentions, le paragraphe 6 du dispositif est adopté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 7 du dispositif.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Chine, Chypre, Congo, Cuba, Djibouti, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique

populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Chili, Costa Rica, Dominique, Equateur, Fidji, Grèce, Grenade, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Jamaïque, Kenya, Malawi, Malte, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Tchécoslovaquie, Togo, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Par 78 voix contre 23, avec 37 abstentions, le paragraphe 7 du dispositif est adopté.*

* La délégation des Philippines a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je mets maintenant aux voix le projet de résolution dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Dominique, El Salvador, Espagne, Fidji, Finlande, France, Grèce, Grenade, Honduras, Iles Salomon, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Luxembourg, Malawi, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Portugal, République centrafricaine, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Singapour, Suède, Uruguay.

Par 104 voix contre 2, avec 43 abstentions, le projet de résolution dans son ensemble est adopté (résolution 44/121).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 68 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/44/791) relatif au point 69 de l'ordre du jour, "Respect des accords de limitation des armements et de désarmement".

Le Président

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 10 de son rapport.

La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/122).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 69 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/44/792) sur le point 151 de l'ordre du jour, "Education et information en matière de désarmement".

L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 149 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 44/123).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons terminé l'examen du point 151 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/44/819) sur le point 70 de l'ordre du jour, "Question de l'Antarctique".

Je donne la parole au représentant de l'Australie, qui désire expliquer son vote avant le vote.

M. WILENSKI (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je prends la parole au nom des Etats parties au Traité de l'Antarctique qui, comme ils l'ont déclaré la dernière fois que cette question a été examinée à l'Assemblée générale le 7 décembre 1988, sont fermement convaincus que le consensus offre la seule base réaliste pour l'examen de la question de l'Antarctique par l'Assemblée générale. C'est la raison pour laquelle les Parties au Traité regrettent que les projets de résolution présentés au titre de ce point n'aient pas pu faire l'objet d'un consensus.

Un vote par appel nominal a été demandé sur les projets de résolution relatifs à la question de l'Antarctique. Les délégations qui ont décidé de ne pas participer au vote l'indiqueront. Je demande que cette non-participation soit dûment reflétée dans les comptes rendus de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport (A/44/819).

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A. Un vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Le vote commence par la Pologne, dont le nom a été tiré au sort par le Président.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Botswana, Irlande, Luxembourg, Malte, Maurice, Portugal, Swaziland.

Par 114 voix contre zéro, avec 7 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 44/24 A).*

* Pendant le vote par appel nominal, les pays suivants ont annoncé qu'ils ne participaient pas au vote : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous passons maintenant au projet de résolution B.

Un vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

Le vote commence par la Guinée, dont le nom a été tiré au sort par le Président.

Votent pour : Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Vote contre : Néant.

S'abstiennent : Chine, Fidji, Irlande, Luxembourg, Malte, Portugal, Swaziland, Turquie.

Par 101 voix contre zéro, avec 8 abstentions, le projet de résolution B est adopté (résolution 44/124 B).

* Au cours du vote par appel nominal, les pays suivants ont fait connaître qu'ils ne participeraient pas au vote : Afghanistan, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, RSS de Biélorussie, Canada, Chili, Colombie, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, Equateur, Finlande, France, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Inde, Israël, Italie, Japon, République démocratique populaire lao, Mongolie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Pologne, Espagne, Suède, RSS d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Viet Nam.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. BELLINA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : La délégation du Pérou a voté pour le projet de résolution A, qui figure dans le paragraphe 9 du document A/44/819, car le Gouvernement du Pérou estime qu'il contribuera ainsi à renforcer l'appel lancé par la communauté internationale au Gouvernement sud-africain pour lui demander de mettre un terme au système injuste et inhumain de l'apartheid. Par conséquent, notre vote positif ne signifie aucunement que nous mettons en question les principes du droit international applicable aux droits et obligations émanant de traités internationaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a achevé son examen du point 70 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/44/820) sur le point 71 de l'ordre du jour, intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée".

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. La Première Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/125).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons maintenant achevé notre examen du point 71 de l'ordre du jour.

Nous passons maintenant au rapport de la Première Commission (A/44/821) sur le point 72 de l'ordre du jour, intitulé "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale". L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 11 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kampuchea démocratique, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe,

Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Malte, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie.

Par 128 voix contre une, avec 24 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 44/126).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a achevé son examen du point 72 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale va maintenant examiner le rapport de la Première Commission (A/44/822) sur le point 73 de l'ordre du jour, intitulé "Approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies". La Première Commission ne s'est pas prononcée sur ce point. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite agir de même.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ainsi s'achève notre examen du point 73 de l'ordre du jour et de tous les rapports de la Première Commission.

La séance est levée à 13 h 25.

